

SÉCURITÉ

Compte rendu des avancées

À la demande de la Garde des Sceaux souhaitant faire un point sur les revendications sécuritaires de notre plateforme revendicative validée par la ministre suite au mouvement de 2019, une délégation du **SNP-FO Personnels de Surveillance** a été reçue le jeudi 6 février 2020 place Vendôme.

Dès le lendemain, et après un autre entretien avec le conseiller de la ministre, une première réunion en bilatérale était fixée le lundi 10 février 2020 avec le Directeur de l'Administration Pénitentiaire.

Cette rencontre nous a permis de convenir d'un calendrier sur des groupes de travail concernant les revendications sécuritaires obtenues par **FORCE OUVRIÈRE**.

Le premier point abordé portait sur l'expérimentation des **caméras individuelles**. Celle-ci devrait débuter avant la fin du premier semestre le temps que la circulaire passe en CTAP et de former les agents. Pas moins de 640 caméras du même modèle que la police nationale seront ainsi déployées.

Concernant les autres thèmes, un calendrier nous sera proposé d'ici la fin du mois, et nous avons pu définir de la mise en place de **4 groupes de travail sur les thématiques suivantes** :

- Le Pistolet à Impulsions Électriques (PIE) - Le bâton télescopique de protection.
- Les bombes incapacitantes - Les techniques de menottage.
- Les bases et brigades cynotechniques (déploiement) - Une réflexion autour des chiens d'appuis (doctrine).
- Les techniques d'interventions - Un retour d'expérience avec la police nationale.

FO Pénitentiaire, forte de ses convictions en matière de sécurité a cependant rappelé que la **classification des établissements** restera une de ses priorités, car elle permettra d'adapter les moyens sécuritaires, dissuasifs et de protection aux personnels pénitentiaires afin de mener à bien leur mission de garde et de réinsertion. Pour le *Directeur de l'Administration Pénitentiaire*, les 4 groupes de travail sont en corrélation avec la classification des établissements.

FO Pénitentiaire a de nouveau dénoncé le déploiement et la note relative aux **coupes-liens** en cours de distribution. Le *Directeur de l'Administration Pénitentiaire* s'est engagé à nous apporter une réponse très rapidement à ce sujet.

Nous avons également évoqué **les cartes professionnelles** des agents. Le *Directeur de l'Administration Pénitentiaire* nous a confirmé qu'une solution rapide allait voir le jour avec des cartes sécurisées du type de la police nationale.

Il a aussi été question de l'écriture d'une circulaire relative à l'**art 57** et de ses modifications qui confirment que la palpation est possible pour tout agent en dehors de l'**art 57**. Aussi, le *Directeur de l'Administration Pénitentiaire* a souhaité conforter la pratique soutenue par **FORCE OUVRIÈRE**, des collègues de Condé sur Sarthe, quant à la **palpation de sécurité des visiteurs**.

FO Pénitentiaire a rappelé la nécessité d'étendre ces mesures de sécurité.

Le *Directeur de l'Administration Pénitentiaire* nous informait aussi de l'écriture d'une doctrine sur **les gilets pare-coups et pare-lames**. L'administration semble prendre enfin conscience de l'absurdité de cette dotation obligatoire en tous lieux de détention.

FO Pénitentiaire a également profité de cette réunion pour dénoncer l'attitude de certains Directeurs Interrégionaux dans la mise en place des ELSP conformément à la doctrine ESP.

Si pour une certaine organisation, la sécurité s'achète avec une paire de Magnum, **FORCE OUVRIÈRE** tiendra ses engagements en matière de sécurité pour les personnels pénitentiaires.

FO Pénitentiaire – le 13 Février 2020

